

**Compte Rendu**  
**Rencontre du 10 janvier 2012 GAL du Pays de Dinan – Réseau Rural Régional**  
**Atelier prévention santé : « Risques liés à l'isolement : quelles solutions pour prévenir les phénomènes de crises suicidaires ? »**

Rencontre présidée par : Marie-Reine TILLON (Présidente du GAL LEADER du Pays de Dinan)  
Animation : Jérôme GUESDON (Correspondant du Réseau Rural Breton)

Présents

Arlette CARON (Infirmière retraitée)	Marie Andrée LE MEUR (Assistante sociale CG22 Dinan)
Laëtitia COURTEL (Coordinatrice CLIC Pays de Dinan)	Didier LECHIEN (Président Association La Chamaille Dinan)
Anne-Lise BONNEC (Chargée de Mission Cap Lorient)	Alison LECLAINCHE (CG22 Dinan)
Héleine CAZUGUEL (Elue CCAS de Dinan)	Elodie LONCLE (Assistante sociale CG22 Dinan)
Cécile DURRAND (Assistante sociale CG22)	Mélanie MAILLARD (Assistante sociale CG22 Dinan)
Nathalie GIBOT (Pôle santé Conseil Régional)	Nicolas MARIE (CG22 Dinan)
Marylène GOUR (Cadre - Hôpital St Jean de Dieu Dinan)	Hélène MAZENC (Anim. Territ. de Santé Pays de Vitré)
Lydia GUESDON (Animatrice FJT Dinan)	Cécile PANSART (Animatrice Conseil de Développement Dinan)
Romuald HAMON (Psychologue, Association Beauvallon)	Nathalie PIERRE (Coordinatrice CLIC pays de Brocéliande)
Marie-Paul HARDY (Assistante sociale CG22 Dinan)	Emile PRONOST (GAL du Pays de Dinan)
Marie-Thérèse HELIAS (Association 1 pas en avant)	Aurélie RIGOLLE (Chargée RH Coop de France Ouest)
Flore HUGUERRE (Animatrice, FD Familles Rurales)	Christelle ROLLAND (Anim.Territ. de Santé Pays de Ploërmel)
Isabelle JOLY (Infirmière CSAPA Dinan)	Sylvie ROYAN (Assistante sociale CG22 Dinan)
Thérèse KERRAND (UDAF 35)	Solène SAMSON (Infirmière CG22 Dinan)
Stéphanie LAGARDE (GAL du Pays de Dinan)	Claire SARRAZIN (Assistante sociale CG22 Dinan)
Adrien LANDAIS (UDAF 35)	Laurence SORGNIARD (CG22 Dinan)
Béatrice LE BRETON (FD Familles Rurales)	Didier STRASSER (Directeur Association Beauvallon)
Peggy LAMBERT (Anim. Territ. de Santé Pays de Guingamp)	Anne VAUTIER (Responsable CSAPA Dinan)
Pauline LE FAUCHEUR (Anim.Territ. de Santé Pays COB)	

Excusés

Jean DAVID (Président Pays de Guingamp)	Franck LE PROVOST (Directeur Pays de Guingamp)
Viviane LE DISSEZ (Présidente Pays de Dinan)	Marie-Agnès RICHARD (Cohésion sociale Ville de Dinan)

**Rappel de l'ordre du Jour**

➤ Introduction

*(Marie-Reine TILLON – Présidente du GAL LEADER du Pays de Dinan)*

➤ Les risques liés à l'isolement et les crises suicidaires sur le Pays de Dinan.

*(Marylène GOUR – Cadre de Santé– Centre d'Addictologie Hôpital St Jean de Dieu, Dinan)*

➤ L'animation territoriale de santé : un outil de prévention au service des territoires

*(Pauline LE FAUCHEUR – Animatrice Territoriale de Santé du Pays Centre Ouest Bretagne)*

➤ L'action d'une association pour prévenir les phénomènes de crises suicidaires

*(Didier STRASSER, Directeur de l'association Beauvallon, Romuald HAMON, Psychiatre, Le Lieu-Dit)*

➤ Conclusion

*(Marie-Reine TILLON – Présidente du GAL LEADER du Pays de Dinan)*

## **Introduction**

En préambule, Jérôme GUESDON rappelle que cette rencontre a été mise en place à l'initiative du Groupe d'Action Locale LEADER du Pays de Dinan qui a sollicité le Réseau Rural Breton pour l'organisation d'un temps d'échange régional sur la thématique de la prévention du suicide et des risques liés à l'isolement. Il s'agit pour le Réseau Rural d'une thématique prospective : on débute aujourd'hui par un focus sur la prévention suicide en Pays de Dinan, puis d'autres temps d'échanges régionaux peuvent tout à fait être envisagés si le besoin s'en fait sentir.

Marie-Reine TILLON rappelle qu'en 2007, lors de la définition de sa stratégie LEADER, le GAL du Pays de Dinan a intégré parmi ses priorités la prévention des risques liés à l'isolement et du suicide. Face à l'absence de projets développés sur cette thématique depuis lors, le GAL a saisi le Réseau Rural Breton dans le but de relancer localement la réflexion sur cette thématique en partant d'une rencontre régionale.

Concernant le contexte local (Pays de Dinan) en termes de suicide, Marie-Reine TILLON souligne que, même si les chiffres de l'ARS ne le sont pas particulièrement, la situation est préoccupante. Les chiffres officiels ne révèlent d'ailleurs qu'en partie le problème car pour des raisons liées à la famille, la religion ou aux assurances, les suicides ne sont pas toujours déclarés comme tels. Elle indique également qu'au-delà des idées reçues, le suicide touche sans distinctions un public de tout âge et issu de toutes les classes socio-professionnelles.

Elle rappelle enfin que des travaux menés en 2007 avec les services de la Sous-préfecture avaient notamment permis d'identifier localement un problème de coordination entre les acteurs de la prévention suicide, mais aussi un manque de formation des populations au repérage des phénomènes de crises suicidaires. Il faut également souligner qu'au-delà de la prévention, se pose aussi le problème de la prise en charge et de l'accompagnement des familles des suicidants.

### **1. Les risques liés à l'isolement et les crises suicidaires sur le Pays de Dinan**

*(Marylène GOUR – Cadre de Santé – Hôpital St Jean de Dieu – Service addictologie Dinan)*

Marylène GOUR rappelle que le territoire d'action de l'Hôpital St Jean de Dieu concerne les secteurs de Dinan/Léhon et Lamballe/St Briec.

Concernant l'action du centre hospitalier pour la prévention du suicide, elle indique que par le passé, des formations de formateurs pour la prévention des crises suicidaires ont été développées au niveau du service addictologie sous la responsabilité du Docteur Psychiatre Marc VERLINGUE. Elle indique également que pour le service addictologie, l'approche du suicide est essentiellement une approche par la souffrance : derrière un comportement addictif, il y a une souffrance et souvent, un potentiel risque suicidaire.

Concernant les formations, Marylène GOUR indique que leur rôle est à la fois de fournir aux personnes formées un aspect théorique sur la crise suicidaire, mais également un aspect pratique, c'est-à-dire les manières d'appréhender les situations de souffrance psychologique et les questions à poser selon les situations : de la personne qui évoque l'idée du suicide à celle qui a déjà défini un scénario. En termes d'échelle pour la réalisation de telles formations, elle souligne l'importance de démarrer des actions sur de petits territoires car le maintien d'un lien entre les personnes formées va permettre de renforcer l'efficacité de la prévention. L'objectif des formations est bien de détecter, puis d'orienter les personnes en souffrance psychologique. D'où la nécessité au travers de ces formations de décroiser, pour tisser un réseau local d'acteurs agissant comme un filet de sécurité.

**A qui s'adressent ces formations ?**

Pour qu'elles aient un impact, Marylène GOUR indique qu'elles doivent s'adresser à toutes les personnes de proximité sur un territoire : de la secrétaire de Mairie à l'agent de police en passant par la boulangère... Durant la période de crise suicidaire, qui va durer de 8 à 10 semaines, la personne va en effet chercher à évoquer son mal-être avec les personnes qui l'entourent.

La formation des travailleurs sociaux sur le territoire (ex : assistantes sociales) est également essentielle : s'ils peuvent être fréquemment confrontés à des situations de souffrance psychologique, ils sont bien souvent démunis face à de tels phénomènes car insuffisamment formés sur cette problématique.

**Comment se passent concrètement ces formations ? De telles formations vont-elles être proposées sur le Pays de Dinan ?**

Marylène GOUR indique que de manière concrète, il s'agit de formations qui peuvent être menées par la DRASS ou la DDASS. A l'échelle d'un Pays, elles pourraient être proposées sur 2 jours. Elles comprennent un volet théorique et un volet transfert de compétences, au niveau duquel les participants seront formés sur les réactions à adopter face à une crise suicidaire, qui peut s'exprimer de différentes manières (exemple : agressivité).

Localement, suite à la semaine de la santé mentale organisée en 2007, une demande pour des actions de formation était effectivement remontée de la part des participants. Cependant, en l'absence d'une structure pour coordonner la dynamique, cet élan est retombé.

**Pourquoi n'y a-t-il pas aujourd'hui d'Animation Territoriale de Santé sur le Pays de Dinan ?**

Marie-Reine TILLON indique que la thématique de la prévention santé n'a effectivement pas fait l'objet d'un travail spécifique au niveau du Pays de Dinan. Sur la problématique de la prévention du suicide, elle indique que le dernier temps fort organisé localement fût la semaine de la santé mentale en 2007 et qu'elle avait été une réussite dans le sens où elle avait permis à tous les acteurs concernés de se retrouver autour de cette question.

Concernant le fait de solliciter le Pays pour la mise en place d'une animation territoriale de santé, cela semble aujourd'hui difficile compte tenu de la raréfaction des fonds publics. Par contre il semble plus réaliste de travailler au développement d'actions afin de créer les conditions pour qu'à un moment donné, le Pays constate de lui-même la nécessité d'une animation de santé.

**2. L'animation territoriale de santé : un outil de prévention au service des territoires**

*(Pauline LE FAUCHEUR – Animatrice Territoriale de Santé du Pays Centre Ouest Bretagne)*

Pauline LE FAUCHEUR présente le dispositif régional d'animation territoriale de santé et rappelle que son objectif est la réduction des inégalités territoriales en matière de santé. Cette animation a ainsi pour rôle la prévention et la promotion de la santé auprès des acteurs locaux publics et associatifs, le but étant de disposer de point d'appui local sur le territoire. Chaque poste d'Animateur(trice) Territorial(e) de Santé est financé par une structure porteuse sur le territoire en question, mais également par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional de Bretagne. L'animateur(trice) remplit un rôle de coordination auprès des acteurs locaux de la prévention santé : il(elle)les accompagne dans leurs projets et fait remonter leurs besoins/attentes.

Sur le Pays COB, Pauline LE FAUCHEUR indique que c'est le caractère préoccupant des indicateurs de santé qui a amené les élus à décider de mettre en place une animation territoriale de santé. Pour information, ce Pays possède un taux de suicide supérieur de 117% à la moyenne nationale.

Concernant les actions menées spécifiquement sur la question de la prévention du suicide à l'échelle du Pays COB, Pauline LE FAUCHEUR souligne notamment :

- L'existence du Point Accueil Ecoute Jeunes OXYJEUNES organisé sur 4 lieux de permanence et où une équipe pluridisciplinaire peut recevoir écouter, informer et soutenir des jeunes de 12 à 30 ans et leur permettra notamment d'aborder les problématiques du mal être, de l'isolement, etc.
- La présence de groupes de travail et de collectifs composés de professionnels de santé, d'élus et de bénévoles qui vont ainsi pouvoir échanger des connaissances sur la prévention du suicide (notions de souffrance psychologique, dépression, actes suicidaires). Des actions de formation au repérage de la crise suicidaire sont notamment proposées dans le cadre de ces réseaux d'acteurs.
- L'existence du dispositif « The Box », boîte dans laquelle les jeunes peuvent déposer leurs questions, notamment autour des problématiques du mal-être (mais pas uniquement). Un comité de lecture recueille ensuite ces questions et y apporte des réponses.
- L'organisation d'évènements grand public de type conférences, ateliers, cinés débats animés par des professionnels qui permettent aux d'apporter des réponses de professionnels aux questions du public et de lutter ainsi contre le tabou.

#### *Questions – Réponses / Remarques*

#### **Témoignage de l'animatrice territoriale de santé du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne**

Christelle ROLLAND, animatrice territoriale de santé du Pays de Ploërmel témoigne des actions mises en place sur ce territoire en matière de prévention du suicide. Un groupe de parole d'endeuillés a été créé sur le Pays et des groupes de personnes ont été formés. Ces formations organisées en 8 groupes ont permis de former 200 « sentinelles » au repérage de la crise suicidaire. Ce que les bénéficiaires ont fait remonter de ces formations : le bénéfice de la pluridisciplinarité des groupes (composés de gendarmes, secrétaires médicales, agents municipaux...) mais également la possibilité de parler sans tabou du suicide. Pour information, elle indique également que sur les Côtes d'Armor, l'AFPE propose l'organisation de telles formations.

#### **Témoignage de l'animatrice territoriale de santé du Pays de Vitré – Portes de Bretagne**

Hélène MAZENC indique que sur le Pays de Vitré, ces actions sont parties du Programme Départemental de la Prévention du Suicide. Un travail d'information et de formation a été mené avec des acteurs professionnels, bénévoles et élus. Elle souligne l'importance de privilégier dans un premier temps le travail avec ces acteurs avant de sensibiliser et d'informer le grand public.

Concernant la formation, et après avoir constaté que certains acteurs avaient du mal à se libérer pour des formations de 3 jours, des demi-journées de restitution des points essentiels de la formation ont été organisées. Il ne s'agissait pas de formations dirigées par des professionnels mais bien de temps d'échanges lors desquels des personnes qui, ayant bénéficié des formations, en relaient les points essentiels à d'autres participants (exemple : la prévention du suicide pour les personnes âgées, le suicide des jeunes, l'annonce de la mort...)

Un autre outil de prévention a été développé sur le Pays : il s'agit d'un dépliant qui présente l'ensemble des structures locales pouvant accompagner les personnes en situation de crise suicidaire. Y sont recensés les Circonscriptions des Solidarités Départementales, les Centres Locaux d'Information et de Coordination, les réseaux diabète-cancer, la Mission Locale, etc. Préalablement à l'inscription d'une structure dans ce dépliant, 2 personnes au minimum sont formées au sein de la structure pour être en mesure de gérer des situations de crises suicidaires et d'orienter les personnes.

Enfin un travail spécifique a également été mené sur la question de la prévention du suicide de la personne âgée.

**Question: Marie-Thérèse HELIAS indique que suite à la conférence organisée en 2007 dans le cadre de la semaine de la santé mentale, un groupe de parole d'endeuillés avait été constitué localement. Cependant, après 3 années, il a cessé de se réunir, notamment parce que ce travail devenait trop lourd pour les personnes bénévoles qui l'organisaient. Certains territoires ont-ils des solutions pour permettre à de tels groupes de fonctionner dans la durée ?**

Des participants citent tout d'abord un exemple en Ille et Vilaine où de telles actions ont été lancées par le MSA qui s'est pour cela appuyée sur l'association JALMALV (*Jusqu'à La Mort, Accompagner la Vie*) qui agit pour l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leurs proches. Cette association possède des permanents sur plusieurs territoires.

Un autre exemple cité est celui de l'association « Vivre son Deuil - Bretagne » qui propose des temps de rencontre sur la mort et le deuil par le biais de différents supports (de type expositions, projections, contes...). Le Pays de Vitré réfléchit actuellement à la mise en place d'un groupe de parole d'endeuillés avec l'aide de cette association qui peut organiser de tels événements à la demande.

#### **Témoignage de l'animatrice territoriale de santé du Pays de Guingamp**

Peggy LAMBERT indique qu'en lien avec le Pays du Trégor Goëlo, le Pays de Guingamp développe aujourd'hui une action spécifique pour la prévention du suicide et la lutte contre la souffrance psychique et l'isolement. Le travail aujourd'hui développé fait suite à une étude épidémiologique menée durant 3 ans sur ces deux territoires et portant sur la gestion du risque suicidaire par les médecins généralistes du territoire. Suite à cette phase d'approfondissement des connaissances sur le phénomène mais aussi à un recensement des structures qui interviennent sur cette thématique, une action de formation de « Veilleurs » est aujourd'hui en cours de développement.

Un micro-territoire (Communauté de Communes du pays Rochois) a été choisi pour la mise en place de ce projet qui est aujourd'hui sur la question du suicide l'initiative qui va le plus loin à l'échelle régionale. L'idée est de former des bénévoles sur les Communes puis de désigner 1 à 2 référent(s) par communes qui pourront être sollicités en cas de repérage sur leur territoire d'une personne en situation de crise suicidaire. L'action de ces veilleurs sera coordonnée par un infirmier libéral jouant le rôle de « pivot » en signalant aux référents les cas de personnes en souffrance. Les référents se rendent ensuite chez la personne pour tâcher de prévenir la situation.

Peggy LAMBERT indique que la mise en œuvre de ce réseau de veilleurs demande un travail important et notamment la rédaction d'un cahier des charges très détaillé pour définir le rôle des bénévoles qui vont être amenés à se rendre chez les personnes en situation de crise suicidaire.

**Question : Comment sont repérés les bénévoles qui occuperont le rôle de « référents » sur les Communes ?**

Peggy LAMBERT souligne le rôle essentiel des Mairies qui vont généralement avoir connaissance des personnes les plus à même de remplir ce rôle sur la Commune. Elle précise aussi les critères fixés pour pouvoir être bénévole, et notamment la nécessité de ne pas avoir vécu de situation de suicide dans son entourage au cours des 5 dernières années ou encore le fait de ne pas avoir vécu de deuil non résolu.

**Question : Des assistantes sociales de la Maison du Département de Dinan soulignent le manque de formation des assistantes sociales face à cette problématique. Concernant l'action proposée sur la Communauté de Communes du Pays Rochois, elles font remarquer que l'action proposée semble à première vue être assez « lourde » notamment pour des personnes bénévoles.**

Peggy LAMBERT répond que s'il peut paraître en effet choquant d'envoyer des acteurs bénévoles chez des personnes en situation de crise suicidaire, ce projet bénéficie d'un accompagnement par des professionnels très compétents et on constate que dans ce cadre, cela fonctionne plutôt bien.

**Remarques :**

Des Assistantes Sociales de la Maison du Département de Dinan font remarquer que même des acteurs professionnels formés sont parfois démunis face aux crises suicidaires et à la souffrance psychologique. Par contre, les professionnels ont l'avantage de pouvoir échanger entre eux sur les situations de souffrance psychologique qu'ils rencontrent, ce qui leur permet de ne pas porter seul de tels problèmes. Elles soulignent également des carences concernant la formation des assistantes sociales en psychiatrie : un meilleur accompagnement sur ce point leur permettrait de faire un travail plus en profondeur sur ces questions de prévention du suicide. Elles soulignent également que les psychiatres ont parfois malheureusement tendance à ne pas vouloir mélanger la question de maladie psychiatrique et celle de la souffrance, car cette dernière possède une connotation plus sociale.

Marylène GOUR souligne que le manque de lien entre les professionnels de la santé autour de la prévention suicide est un réel problème. Elle prend l'exemple d'une personne en souffrance qui vient en addictologie, en ressort avec un projet pour aller mieux mais revient quelques jours plus tard en situation de crise suicidaire car le relais n'a pas fonctionné suite à la première consultation. La question au niveau local est de savoir comment peut être construit un réseau d'acteurs professionnels et bénévoles qui, en utilisant les compétences de chacun permettrait de prévenir les phénomènes suicidaires et d'orienter les personnes, mais également qui ferait en sorte que les différents acteurs de la prévention du suicide ne se retrouvent pas acculés et seuls à porter la souffrance des personnes.

Elle souligne également que dans un premier temps, la constitution d'une plaquette informative avec les contacts des différentes structures locales qui participent à la prévention du suicide serait un point intéressant.

**3. L'action d'une association pour prévenir les phénomènes de crises suicidaires**

*(Didier STRASSER, Directeur de l'association Beauvallon, Romuald HAMON, Psychologue, Le Lieu-Dit)*

Didier STRASSER présente l'action du pôle prévention de l'association Beauvallon qui est au départ une association spécialisée dans la protection de l'enfance. Le pôle prévention de l'association comprend notamment la gestion sur le département des Côtes d'Armor de deux Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), « le Lieu-Dit » qui propose des permanences sur Saint-Brieuc, Lamballe et Quintin, et le PAEJ « Pass'âge » situé à Lannion. La problématique de ces deux structures est de chercher à toucher les personnes les plus éloignées des dispositifs « traditionnels ». Les PAEJ fonctionnent pour cela en respect des principes d'anonymat, de confidentialité, de gratuité et d'accueil des bénéficiaires sans rendez-vous.

Concernant la problématique du suicide, les équipes des PAEJ l'abordent principalement par les entrées suivantes : l'adolescent suicidaire et sa famille (séparations, violences intrafamiliales), l'adolescent suicidaire et l'école (pression scolaire, décrochage), l'adolescent suicidaire et ses pairs (déceptions amoureuse, consommation de toxiques, etc).

Didier STRASSER souligne que l'un des avantages de ce type d'outils (PAEJ) est que le fait de travailler sans mandat facilite l'accès vers les publics les plus éloignés, que l'institution ne parvient pas toujours à atteindre.

Concernant la mise en place et le fonctionnement d'un PAEJ, il souligne que ces deux étapes sont menées suite à une sollicitation de la part des territoires. Le projet de PAEJ est ensuite défini localement avec les élus et les professionnels de la prévention qui vont être ensuite associés au fonctionnement de la structure. Sur les territoires d'action de l'association, les animateurs territoriaux de santé sont ainsi partenaires essentiels.

Romuald HAMON présente le travail mené au sein du PAEJ Le Lieu-Dit sur la question de la prévention du mal-être des jeunes. Le travail d'accueil et d'écoute mené par le PAEJ est réalisé à la fois sous la forme d'entretiens individuels (300 entretiens en 2010) mais également d'entretiens de groupe. Les jeunes sont accueillis dans les locaux du PAEJ mais l'association tient également des permanences dans certains établissements scolaires (à ce jour 8 établissements scolaires différents pour le Lieu-Dit). Le travail de prévention passe aussi par une présence sur des événements particuliers (ex : Buzz de Nuit à St Briec). Romuald HAMON rappelle sur ce point que les professionnels du PAEJ cherchent aussi à toucher les adolescents hors du cadre institutionnel car le côté stigmatisant de l'institution est parfois un frein au travail de prévention.

Concernant la question du mal-être, les professionnels du PAEJ l'abordent principalement par le biais des problématiques de l'orientation scolaire et de sa pression, de la vie amoureuse, des conduites addictives débutantes, des questions de traumatismes, de viols, etc. Le risque suicidaire peut effectivement être présent sur ces diverses problématiques, même si elles n'en sont pas toujours la cause. Romuald HAMON souligne l'importance du travail d'écoute sur ces problématiques. Pour que l'action d'écoute porte ses fruits, il est nécessaire de se laisser enseigner par la personne que l'on reçoit. Cela demande un certain travail, qui peut parfois s'avérer compliqué pour des acteurs bénévoles, notamment en l'absence d'une formation satisfaisante.

Toujours sur la question de la prévention du mal-être, le PAEJ a également réalisé des groupes de parole dans deux établissements scolaires sur Saint Briec et Lamballe. L'objectif n'était pas d'informer directement les jeunes sur les dispositifs de prévention existants mais de les amener d'abord à démystifier la question du mal-être en les interrogeant sur la manière dont ils le perçoivent, ses causes, ses conséquences, et la manière dont ils abordent sa prévention. Le fait de les amener de la sorte à réfléchir et à travailler sur ces questions permet aux professionnels de l'association de capter l'intérêt de ces jeunes. Une fois ces questions démystifiées, l'échange sur ces problématiques se trouve facilité et les jeunes auront tendance à se livrer plus facilement.

Romuald HAMON rappelle enfin la nécessité d'établir des partenariats entre structures pour permettre de veiller au mieux aux situations préoccupantes. La notion de partenariat est indispensable au bon fonctionnement d'un PAEJ puisqu'il se situe à la rencontre de différents champs tels que le soin, la prévention, le judiciaire, etc.

**Question : Comment le PAEJ *Le Lieu-Dit* basé à St Briec a-t-il été amené à développer son action autour de Lamballe et de Quintin ? La mise en place d'un PAEJ sur le Pays de Dinan serait-elle envisageable ?**

Romuald HAMON indique que ce développement vers Lamballe et Quintin s'est fait suite à une sollicitation de l'association par les acteurs des territoires concernés. Sur la question d'une éventuelle implantation sur le Pays de Dinan, il indique que si une telle demande doit être formulée, le mieux placé pour y répondre serait M. STRASSER, Directeur de l'association Beauvallon.

**Remarque : Flore HUGUERRE, Animatrice du projet « Cap'âge » au sein de la Fédération Départementale Familles Rurales souligne l'importance de développer un réseau de professionnels autour de la question de la prévention du suicide. Elle indique se retrouver parfois confrontée aux envies suicidaires de certaines personnes âgées et se sentir relativement démunie, ne sachant pas ensuite vers qui se tourner pour orienter les personnes, mais aussi tout simplement pour échanger sur ces questions avec d'autres acteurs et pouvoir prendre du recul face à ces situations afin de ne pas les porter seul.**

Laëtitia COURTEL, Coordinatrice du CLIC du Pays de Dinan lui indique que face à de telles situations concernant les publics personnes âgées, il ne faut pas hésiter à se rapprocher du CLIC qui peut être un premier relais.

### **Conclusion**

Marie-Reine TILLON remercie ensuite les intervenants ainsi que l'ensemble des participants pour leurs témoignages et leurs échanges enrichissants. Elle indique ensuite qu'un groupe de travail va à présent être constitué localement par le GAL du Pays de Dinan afin de prolonger la réflexion sur cette question de la prévention du suicide. L'objectif sera de réfléchir aux actions qui pourraient être développées pour renforcer la prévention du suicide. Sur ce point, elle précise que le programme LEADER pourrait accompagner de telles actions, soit en matière de formation, voit en allant davantage vers de l'animation. Le groupe de travail qui sera prochainement réuni par le GAL est ouvert à toute personne souhaitant s'investir localement sur cette problématique. Il suffit pour cela de s'inscrire auprès de l'équipe technique du GAL (contact : Emile PRONOST, Animateur LEADER 02 96 85 99 25).

Enfin, il est proposé d'élargir ce groupe de travail sur le Pays de Dinan aux représentants du domaine enseignant, mais également des secteurs de l'aide aux personnes âgées et handicapées qui peuvent également être confrontés à la problématique du suicide.